

**PROCÈS VERBAL DE LA REUNION PLENIERE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DE L'ORDRE DES MEDECINS DU VAR
DU 5 JANVIER 2015**

I - REGLES DE DROIT ADMINISTRATIF

Membre Titulaires présents :

Docteurs Murielle ALIMY, secrétaire Général – Etienne ALLIOT - Sophia BENSEDRINE – Jean-Marc BOISSIER – Jean Marie COESPEL -- Alain DHO - Serge ETIENNE – Richard GUERIN, Vice-Président - Nelly ISNARDON, Trésorière adjointe – Pierre JOUAN, Président – Julien LECUYER - Jean-Luc LE GALL, secrétaire général adjoint – Jean-Jacques LION, Vice-Président - Christian MOUTTE, Vice-Président - Laurence PALLIER – Francis ROUX, Vice-Président - Marie-Claire TUFFERY – Catherine VEYSSIERE BERTRAND, Trésorière

Membres Titulaires excusés :

Docteurs Claude PENE – Gilbert DAVID – Philippe BROCHARD

Membres suppléants :

Docteurs Théophile GONZALEZ- François LOUBIGNAC – Pascal TESSIER

Présent :

Dr Bruno GIUNTA – médecin inspecteur de l'ARS

Quorum : le quorum est atteint.

Observations et approbation du procès-verbal de séance plénière :

Le procès-verbal de la séance plénière du 8 Décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

SSJO : (protocole régissant la sécurité des professionnels de santé)

Le Président, Docteur Pierre JOUAN, informe les membres de la *prochaine signature du protocole SSJO qui aura lieu le 6/02/2015 à 14h30 à la Préfecture.*

Des rectifications ont été demandées et à ce jour aucun document finalisé n'a été transmis au siège du Conseil départemental.

Grève des médecins :

Suite à la grève des médecins hospitaliers, urgentistes et libéraux, l'ARSDT83 a procédé à des réquisitions sur les secteurs d'AUPS – FAYENCE – DRAGUIGNAN et COGOLIN.

Le Conseil départemental est dans l'attente de la liste officielle des médecins réquisitionnés, afin qu'ils puissent figurer sur ORDIGARD et bénéficier d'une indemnisation.

La prochaine séance suite aux élections est programmée le 9/02/2015 à 19h30.

II – LA TENUE DU TABLEAU

A – INSCRIPTIONS

- **Présentation des dossiers d'inscription par les Drs Alimi - Bensedrine - Lecuyer - Le Gall - Pallier - Tuffery**

Dr COLLIN JUNOT Nathalie – MG – Médecin coordonnateur en EHPAD

Dr GRIMANDI Armelle – MG – Remplacements

Dr PIERRARD Quentin – 1^{ère} inscription – Sp en MG – MG associé aux Drs Eychenne et Saez à Vidauban

Dr MEARD Ahmed – Sp en Santé publique – PH au CH de Brignoles

Dr BESANCON Sophie – Sp en MG – remplacements
Dr DESROCHES BOULOS Marlène – Angéiologue – associée aux Drs Bellieud Giauffret et Vanbrugghe à La Valette
Dr PETIT PERRIN ANDRE Dominique – Sp en radiodiagnostic – en libéral à st-Tropez au sein de la SCM Imagerie médicale du pôle de Santé à Gassin
Dr QUAINO Gonzalo – Sp en Cardiologie – PH au CHITS à Toulon
Dr PEGAZ FIORNET Romain – 1^{ère} Inscription – Sp en MG – remplacements
Dr THOMAS Fabrice – Sp en chirurgie générale – salarié à Polyclinique Malartic à Ollioules
Dr SANNIER Daniel – MG et compétent en angéiologie – remplacements
Dr IVACHEFF Philippe – SP en Rhumatologie – attaché à l'Hôpital Renée Sabran à GIENS
Dr CLERVOY Patrice – Sp en Psychiatrie – non exerçant – provient des armées
Dr GOMIS Jean – MG – non exerçant – provient des armées
Dr LECHIEN Patrice – Provient de l'UE – MG – Successeur du Dr Huraut à Ste-Maxime
Dr POSSETY Sylvie – MG – Salariée en PMI – Toulon
DR CANIGGIA Jean Luc – MG – Toulon
Dr MOLINARD Catherine – MG – Remplacements

Dossier Dr CM :

Le Dr CM a été convoqué ce jour pour nous apporter ses observations dans le cadre des dispositions de l'article R.4112-2 du code de la santé publique.

Le Conseil départemental ne peut que refuser d'inscrire ce médecin à son Tableau au motif « qu'il n'a pas effectué de formation spécifique en médecine générale et qu'il n'exerçait pas la médecine générale en Roumanie dans le cadre du régime roumain de sécurité sociale au 1/01/2007.

Il nous précise qu'il a eu des fonctions de praticien attaché associé en psychiatrie de 2009 à aujourd'hui et des fonctions de délégué médical de 2005 à 2008 ».

Il lui a été précisé qu'il fallait qu'il prenne contact avec les services du Centre National de Gestion pour étude de sa situation, dans le cadre des dispositions prévues par l'article L.4131-1-1 du code de la santé publique.

Un refus d'inscription est donc prononcé.

Dossier Dr ZBC :

Le Conseil régional de l'Ordre des médecins nous a transmis le rapport d'expertise établi par les Drs T, K et G du 9 décembre 2014 concernant notre requête pour l'inscription du Dr ZBC dans le cadre des dispositions de l'article R.4112-2 du code de la santé publique.

La conclusion du rapport d'expertise précise que « dans le cadre de la procédure d'évaluation de compétences pour exercer la spécialité de médecine générale, le Dr ZBC à une suffisance professionnelle ».

Il est décidé de suivre la décision des experts et ***nous procédons à l'inscription du Dr ZBC au Tableau départemental de l'Ordre des médecins du Var***

Dossier Dr CC :

Le Dr CC a été reçue au siège du Conseil le 16/12/2014 par les Drs Le Gall et Alimi.

Le Dr CC, chirurgien viscéral, a confirmé sa reprise à mi-temps sans obligation de gardes de service dans le service de Chirurgie générale du Centre Hospitalier de....

Elle a informé de la situation conflictuelle qui régnait dans ce service lors de son exercice, accentuée par des soucis familiaux relatif à un divorce et à la garde de son fils.

Actuellement elle confirme qu'elle ne suit plus de traitement et souhaite une reprise de son activité au Centre hospitalier de....

Elle envisage une phase d'observation et éventuellement solliciterait une mutation dans un département limitrophe.

Le conseil départemental décide de ne pas appliquer au Dr CC les dispositions des articles R.4124-3 et R4124-3-5 du code de la santé publique modifié par le décret N° 2014-545 du 26/05/2014.

Demande inscription au Tableau du Var du Dr GT :

Médecin belge, qui désire s'inscrire au Tableau du Var pour prescrire pour sa famille et lui-même.
Ce médecin n'a jamais été inscrit à l'Ordre des médecins en France.

Il est décidé de lui rappeler les *dispositions de l'article R4112-1 et de justifier une résidence professionnelle dans le département.*

Modifications SEL :

SCP des Drs CB – JDC – P – SS N° 83/27 du 2/03/1989

Par procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 16/12/2014 il est décidé d'entériner :

- Le retrait du Dr PJ de la SCP ainsi que de ses fonctions de co-gérant à la date du 31/12/2014
- La modification de la raison sociale qui devient « SCP C.D.S. »
- Les associés sont : Dr CB – Dr JCD et Dr SS.

Selarl Valbelle – N° 83/156 du 5/11/2012

Par procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 11/12/2014, il est décidé d'entériner l'entrée en qualité d'associée au sein de la Selarl Valbelle du Dr LC à compter du 12/01/2015.

Les associés sont : Dr CM – Dr FO – Dr VR et Dr LC.

Selarl Imagerie Diagnostique Azur – N° 83/18 du 18/11/2002

Par décisions collectives des associés en date du 2/01/2015, il est décidé d'entériner l'entrée en qualité d'associés au sein de la Selarl les Drs AM et JB à la date du 1/01/2015.

Les associés sont : Drs AV – MB – AM – SGC – BM – SC – JMB – JFN – MA – JB.

B – QUALIFICATIONS

- **DES** : 3

- **Autorisation HOCSMAN** : 1

- **CES** : 2

- **PAE** : 1

- **Diplômes européens** : 2

LECHIEN Patrice – Médecine générale – arrêté ministériel d'agrément Belge du 22/09/2004

THOMAS Fabrice – Chirurgie générale diplôme allemand du 3/12/1990

C – TRANSFERTS

BOURDIEU Anne – Transféré dans la ville de Paris le 1/01/2015

BRISSY LACHERY Sophie – Liste spéciale résidant à l'étranger le 28/12/2014

BRUNEL Laurent – transféré dans les Bouches du Rhône le 1/01/2015

HUYGHUES DES ETAGES Marie Françoise – transférée à Mayotte le 1/01/2015

LEDORAY Véronique – transférée dans la Vendée le 12/12/2014

PARMAKSIZIAN Valérie – transférée dans les Bouches du Rhône le 12/12/2014

PENNORS Henri – transféré dans la Haute Loire le 10/12/2014

PLAGNOL Frédéric – transféré dans les Bouches du Rhône le 1/01/2015

PUGET Julien – transféré dans la Haute Saône le 15/12/2014

TAMBY Eveline – Transférée en Seine St-Denis le 17/12/2014

D – CHANGEMENTS ADRESSE PROFESSIONNELLE

ACQUAVIVA Caroline – Le Rivoli – 116 avenue de la 1^{ère} DFL -83220 Le Pradet

AH SOUNE Philippe – CHITS Ste Musse – 54 Rue Henri Ste-Claire Deville 83100 Toulon

BEAUCOURT Eugénie – 17 Rue de la République 83140 Six- Fours

BEAUVAIS Géraldine – 34 Allée Anatole France 83670 Barjols

BUORD Jean Marc – Pôle médical St Epsilon III – 87 Avenue Archimède 83700 St Raphaël
CHABI CHARON Rachida – la Tour de Mare – 5 rue des Rubus 83600 Fréjus
CHAIGNEAU Gaël – Espace santé II – 489 Avenue de Rome -83500 La Seyne sur mer
CHASSERY Guillaume – 15 avenue Gambetta 83400 Hyères
CHERUY Marc – 22 avenue Jean d’Agrève 83400 Hyères
CONNAT Frédérique – Le Rustic -90 avenue du 11 novembre 1918 83150 Bandol
COQUELLE Hervé – 2 rue Berthelot -83000 Toulon
DE CORMIS Charlotte – résidence Le Don Giovanni – Bt B1 – Impasse Ramel -83320 Carqueiranne
DE GANDT Isabelle – Pôle d’activités Hyérois – 1128, route de Toulon – 83400 Hyères
DOMENJOD Marc – Bt Le Liberté – 281 Rue Jean Jaurès 83000 Toulon
DUBOIS Marie Véronique – 62 avenue d’Estienne d’Orves 83500 La Seyne sur mer
DURAND KISS Cynthia - Centre médical Ambroise Paré – Rue Gutenberg -83470 St Maximin la Ste Baume
EMONT JULIE – Les Ibis B – 61 avenue Edouard Le Bellegou – 83000 Toulon
GRILLO Jean Charles – CHITS Ste Musse -54 Rue Henri Ste-Claire Deville -83100 Toulon
HERMANS Laurent – Résidence Amarylis Passage de l’Industrie -83300 Draguignan
IVALDI Caroline – clinique St-Jean 1 avenue Georges Bizet – 83000 Toulon
LE CHERPIE BALAT Françoise – le grand Fournas -156 Bld du Maljournal -83300 Draguignan
MASSON Stéphane – palais Clémenceau – 4 place Noël Blache – 83000 Toulon
MAZOUZI Ahcène – 87 avenue Amiral Guépratte 83160 La Valette
MERRIEN Julien – CHITS Ste Musse -54 Rue Henri Ste-Claire Deville – 83100 Toulon
MOREELS Mickael – Résidence l’Amarylis Passage de l’Industrie – 83300 Draguignan
OSBORNE Richard – Pôle médical Santé Epsilon III – 87 Avenue Archimède – 83700 St Raphaël
OUESLATI ADEL – CHI Fréjus / St-Raphael – 240 avenue de St-Lambert – 83600 Fréjus
PADOVANI Mireille – Espace Santé II – 489 avenue de Rome – 83500 La Seyne sur mer
PELLEGRINO Julie – 22 avenue de la Gare – 83260 La Crau
PICHOT DE CHAMPLEURY Arnaud – Bt le liberté – 281 rue Jean Jaurès 83000 Toulon
PROVANSAL Daniel – 97 Avenue Jean Moulin – 83000 Toulon
SCHANEN Nicolas – Polyclinique les Fleurs – Quartier Quiez – 83190 Ollioules
SCHIANO DE COLELLA Philippe – 14 Rue St-Jacques – 83400 Hyères
TEISSEIRE Marie Hélène – 1 rue George Saunier – 83000 Toulon
TORRES Jean Pierre - Miremer - Place Mireille de Germond – 83120 Ste Maxime

E – DECES

DR BARUS Gérard – Décédé le 6/12/2014
 Dr DEMENEIX Jean Baptiste – décédé le 24/11/2014
 Dr PASCALIS Jacques – décédé le 25/08/2014
 DR WAHLBY Lennart – décédé le 10/10/2014

III - LES CONTRATS : Article L.4113-9 et suivants du Code de la Santé Publique et Article 83 du Code de Déontologie Médicale : 29

IV - PROCEDURES DE QUALIFICATION (Arrêté du 4 Septembre 1970 Modifié)

V - LE CONTENTIEUX DISCIPLINAIRE

A – AFFAIRES NOUVELLES

- Litiges particuliers / médecins : 6

- Entre Médecins : 1

B – AFFAIRES EN COURS – (art L. 4123-2 du CSP)

- Entre particuliers et médecins : 4

C – PLAINTES

Les Membres Titulaires de la chambre disciplinaire de 1^{ère} instance les Docteurs ALIM I Murielle et GUERIN Richard quittent la séance.

- Entre Particuliers et Médecins : 1

- Entre médecins :

Drs B – C c/Dr AR:

Suite à la plainte des Drs B. et C. à l'encontre du Dr AR, les plaignants ont confirmé par un courrier du 26 décembre 2014 qu'ils n'assisteraient pas à la procédure de conciliation délocalisée au Conseil du Vaucluse le 18/02/2015.

Leur courrier a été adressé au Conseil départemental du Vaucluse le 29/12/2014.

Dossier à suivre

Dr NSL c/Dr TL

En date du 19/11/2014 le Dr NSL a déposé plainte à l'encontre du Dr TL.

Le Conseil départemental a proposé à ces confrères de mettre en place une procédure de conciliation dans le cadre des dispositions de l'article R.4127-56 du code de la santé publique.

Les Drs Loubignac et Tuffery, conciliateurs ainsi que les Drs NSL et TL se sont rencontrés le 11 décembre 2014 au siège du conseil et après des échanges confraternels entre les deux parties, le Dr NSL décide de retirer sa plainte à l'encontre du Dr TL.

Les Membres Titulaires de la chambre disciplinaire de 1^{ère} instance les Docteurs ALIM I Murielle et Richard GUERIN réintègrent la séance.

VI – LE CONTENTIEUX DES ASSURANCES SOCIALES

A – DECISIONS RENDUES :

- **Par la section des assurances sociales du conseil national :**

Dr RG – Séance du 15/10/2014 – lecture du 16/12/2014

« La décision en date du 14 janvier 2013, du président de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de 1^{ère} instance de l'ordre des médecins de Provence Alpes Côte d'Azur est annulée.

La plainte de la CPAM du Var est rejetée. »

VII – RELATIONS MEDECINS INDUSTRIE

Contrats intervenant : 10

Etude de marché : 3

Séjours Formation week-end : 7

Réunions de formation : 1

VIII – TRESORERIE

APPEL COTISATION 2015

ENTRAIDE

Dr AV : a reçu une aide ponctuelle de 1000€ pour financer un mois d'écurie en 1^{ère} année de médecine pour l'un de ses enfants, et un mois de loyer pour l'autre, (somme envoyée le 24/12/2014).

DR ME : soutien financier de 2000€ pour l'aider à rembourser une partie de sa dette de la CARMF (somme adressée le 24/12/2014).

IX – COMMISSION ADMINISTRATIVE

A –EXERCICE EN LIEUX MULTIPLES :

LME Administratifs :

Dr RF – gastro-entérologue à la Seyne sur mer – Clinique du Cap d'Or – La Seyne sur mer et à la Polyclinique les Fleurs à Ollioules : lieux d'exercice enregistrés.

LME :

Dr DMM – Chirurgie Infantile – Clinique

Médecin inscrit au Tableau départemental de l'Ordre des Bouches du Rhône, exerçant à Marseille, nous a sollicités pour un exercice à la Clinique, dans le cadre des dispositions de l'article R.4127-85 du code de la santé publique.

Au regard des besoins de la population et de l'offre de soins, *un avis favorable a été prononcé.*

Selarl du Dr C – Dr TV – Chirurgie de la main – Clinique les Lauriers à

Le Dr TV, inscrit au Tableau départemental du Rhône en qualité de chirurgien orthopédique exerçant au sein d'une Selarl, le Dr C, nous a sollicités dans le cadre des dispositions des articles R 4113-3 et R 4127-85 du code de la santé publique pour exercer à pour la chirurgie de la main (main des musiciens).

Un avis favorable a été prononcé.

X –QUESTIONS DIVERSES

- Lecture du courrier du CNOM concernant la plainte de Mme M. c/Dr RB : le Conseil réuni en séance le 11/11/2014 a décidé au vu des éléments qu'on leur a communiqué de *ne pas déposer plainte à l'encontre du Dr RB.*

- **FONDATION La Castille – La Crau – Collège électoral le 10/02/2015**

Le Dr Alliot Etienne représentera le Conseil départemental.

- **CONSEIL REGIONAL DE L'ORDRE DES MEDECINS PACA : Dr TJM**

L'audience aura lieu le 23/01/2015

Le Dr Etienne Serge représentera la Conseil départemental dans ce dossier.

- **PLAQUES PROFESSIONNELLES – TOULON**

Il est décidé d'écrire à Mr FALCO, et de remettre ce courrier au Dr ROUX Francis qui le lui donnera en mains propres.

XI – QUESTIONS APPORTEES PAR LES MEMBRES

XII- INFORMATIONS GENERALES

Circulaires du CNOM

Séance levée à 22h30

Prochaine séance plénière le 9 FEVRIER 2015.

Le Secrétaire Général
Docteur Murielle ALIM